



Imposer la planification des congés

Par **vwtroudy**, le 11/10/2011 à 12:52

Bonjour,

Merci de prendre en considération ma question:

Voilà aujourd'hui nous sommes soumis à un événement:

Nos responsables nous imposent de planifier en avance tous nos congés payés sur la période 1 juin / 31 mai pour pouvoir éviter le blackout, du mois de mai ou tout ceux à qui ils restent des congés les posent en même temps, est-ce légal?

cdt,

Par **janus2fr**, le 11/10/2011 à 14:08

Bonjour,

C'est non seulement légal, mais c'est une faveur que vous fait votre employeur que de vous permettre d'exposer vos souhaits pour congés.

En effet, c'est normalement le rôle de l'employeur de décider des dates de congé des salariés, il n'a aucune obligation de leur demander leur avis...